



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 28 JUIN 2022

20220628_CA12 - NPNRU – Avenant n°1 : secteur de Beaubreuil Rhin et Danube et Val de l'Aurence Sud - Information et autorisation de signer les conventions de co-financement

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mardi 28 juin 2022 à 17 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges, et en visioconférence via l'outil Teams.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Christiane CHEYPE, Danielle DUVALET, Catherine JARRY, Renée LUCAS, Samia RIFFAUD, Administratrices

Messieurs Jean-Luc BONNET, Jacky BOUHIER, Jean-Yves ESTOUP, Alexandre HAROUCHI, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Franck LETOUX, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Eric SCHALTEGGER, Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Eric MULLER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Madame Sarah GENTIL, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Madame Marie HERNANDEZ, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame RIFFAUD

Monsieur Bertrand MACHAT, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur REROLLE

Monsieur Gérard RUMEAU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Serge JAMMET, Administrateur

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

Absent :

Monsieur Laurent GUERY, Administrateur

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Le Comité d'engagement de l'ANRU s'est réuni le 9 décembre 2019 pour étudier les projets présentés par les différents bailleurs dans la continuité de la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Limoges Métropole Communauté Urbaine cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU signée le 25 octobre 2019.

L'avenant 1 signé le 14 décembre 2020 porte sur les projets suivants :

- Démolition - Beaubreuil : 228 LLS 30-32-34-36-48 et 50 rue Rhin et Danube
- Démolition Val de l'Aurence : 50 LLS 1 à 9 Joliot Curie
- Requalification de logements – Beaubreuil : 187 : 4 à 24 rue Rhin et Danube
- Requalification de logements – Beaubreuil : 68 : 40-42-46 rue Rhin et Danube
- Requalification de logements – Val de l'Aurence Sud :48 : 2 à 8 rue Maréchal Juin (Grand S)
- Requalification de logements - – Val de l'Aurence Sud :94 : 7 à 19 rue Maréchal Juin (Petit S)
- Requalification de logements - – Val de l'Aurence Sud : 62 : 1 Lyautey
- Résidentialisation – Beaubreuil : 4 à 24 rue Rhin et Danube
- Résidentialisation – Beaubreuil : 40-42-46 rue Rhin et Danube
- Résidentialisation – Val de l'Aurence Sud : 2 à 8 rue Maréchal Juin (Grand S)
- Résidentialisation – Val de l'Aurence Sud : 7 à 19 rue Maréchal Juin (Petit S)
- Résidentialisation – Val de l'Aurence Sud : 1 Lyautey

Les programmes de travaux de requalification et de résidentialisation sont financés par l'ANRU, la Ville de Limoges et Limoges Métropole Communauté Urbaine et des prêts octroyés notamment par Action Logement et la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts et Consignations).

Afin de solliciter les subventions, il convient de signer avec chaque collectivité des conventions de co-financement qui reprendront les engagements financiers inscrits dans la convention n°1 et préciseront les modalités de versement des subventions octroyées.

Les dossiers de demande de prêt seront présentés en conseil d'administration selon les opérations concernées.

Il est demandé aux Membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- prendre acte de ces informations
- autoriser Madame la Directrice générale à signer les conventions de co-financement ainsi que tous actes et documents y afférents.

o

o

o

Le Conseil d'Administration prend acte de l'information qui lui est faite, et après avoir délibéré, décide d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui lui est présentée.

Formalités de publicité effectuées

le **12 JUIL. 2022**

Pour extrait conforme,

Limoges, le **12 JUIL. 2022**

LA PRESIDENTE,

Catherine MAUGUIEN-SICARD

